

ferroviaire. Certains fournisseurs de voyages en charge du transport ferroviaire appliquent leur propre politique en matière de bagages. Le Client doit impérativement se renseigner sur les biens qu'il peut emporter dans son bagage accompagné et les restrictions en vigueur. Les modalités variant d'un fournisseur de voyages à l'autre, il est préférable de faire une vérification casuistique.

40 - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Les formalités administratives figurant dans les descriptifs/ sur le Site et les documents de voyages s'adressent uniquement aux ressortissants français. Il est conseillé au Client, ressortissant français, de consulter jusqu'au jour du départ, les sites suivants :

www.diplomatie.gouv.fr - www.douane.gouv.fr - www.abtvisas.com - www.pasteur.fr

Ces sites Internet serviront également de référence au titre des visas et des vaccins exigés pour chaque pays. Pour les autres ressortissants, le Vendeur attire l'attention du Client sur la nécessité de se renseigner, avant de procéder à la réservation, sur les formalités à accomplir en contactant l'ambassade ou le consulat concerné.

Pièce d'identité et visa. Il appartient au Client de s'assurer qu'il est en règle (et que les personnes figurant sur son dossier le sont également) avec les formalités de police, de douane et de santé, qui lui ont été indiquées pour la réalisation du voyage. Pour voyager dans les pays de l'Union Européenne et de l'Espace Schengen il faut être en possession d'une carte nationale d'identité (CNI) et/ou d'un passeport tout en bon état et en cours de validité. Il est précisé que le délai de délivrance d'un visa et la décision relative à la délivrance ou non d'un visa incombent aux autorités des pays de destination, seules compétentes en la matière.

Dans tous les cas les passeports et/ou CNI en mauvais état ou périmés ne sont pas acceptés pour voyager. Il convient donc de vérifier les documents exigés par le pays de destination. Il appartient au Client de respecter scrupuleusement les formalités applicables et de vérifier la conformité de l'orthographe des nom et prénom figurant sur les documents de voyage avec ceux inscrits sur leurs papiers d'identité (passeport, visa...). Les Clients ayant réservé des vols à tarif typologique (famille, jeunes, couples, seniors...) doivent se munir de justificatifs pouvant leur être réclamés lors des enregistrements. IMPORTANT : Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés (passeport, visas, certificats de vaccinations, billets...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement. Il en va de même pour les escales, les transits.

Les frais de délivrance des passeports, visas et autres documents de voyage (billets ou rachat de billets) restent à la charge du Client et ne peuvent, en aucun cas, être remboursés. Les enfants mineurs doivent être en possession de papier d'identité à leur nom. Les mineurs doivent être titulaires d'un passeport individuel. Les inscriptions de mineurs sur les passeports des parents y compris les passeports ancien modèle- dits passeports Delphine, sont désormais impossibles. Dans tous les cas les passeports et/ou CNI faiblement périmés ou en mauvais état ne sont pas acceptés pour voyager.

Le livret de famille ne constitue pas une pièce d'identité permettant, à lui seul, de voyager et il ne peut pas se substituer au passeport ou à la CNI. Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, et si l'un n'a pas le même nom et/ou s'il n'habite pas à la même adresse que le parent qui l'accompagne, il sera réclamé la preuve que l'autre parent autorise ce voyage sous forme d'une lettre manuscrite rédigée par le parent qui ne voyage pas et autorisant l'enfant à voyager accompagnée de la copie du livret de famille et de la copie lisible de la pièce d'identité du parent qui ne voyage pas.

Les réservations pour les mineurs doivent être effectuées par le représentant légal ou par toute personne majeure obligatoirement munie d'un pouvoir à cet effet. Le mineur devra voyager accompagné de son représentant légal ou d'une personne majeure assumant toute responsabilité à l'égard dudit mineur. Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable.

-Des sanctions et/ou amendes infligées, résultant de l'observation de règlement sanitaire, administratif, coutumier et/ou douanier en France ou dans le pays de destination, ainsi que des conséquences pouvant en résulter ;

-Lorsque le Client ne peut pas embarquer faute de pouvoir présenter les documents d'identification et/ou sanitaires valides, nécessaires à la réalisation de son voyage. Le Vendeur ne saurait effectuer aucun remboursement à ce titre.

41 - PREUVE

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part du fournisseur de voyages ou du Vendeur dont le Client rapporterait la preuve, les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou des éventuels intermédiaires et/ou du fournisseur de voyages ont force probante quant aux réservations passées par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

TROISIÈME PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

42 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Vendeur garde la pleine et entière propriété de ses droits de propriété intellectuelle, concernant notamment ses marques et autres signes d'identification. Le Client s'interdit de les copier ou de les imiter, directement ou indirectement. Toute reproduction de la marque et des signes d'identification appartenant au Vendeur est soumise à validation préalable et par écrit par le Vendeur.

43 - DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions légales, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant au Vendeur à l'adresse : Puy du Fou France, Equipe des réservations - Pôle Relation visiteurs, CS 70025, 85590 Les Epesses, et en précisant ses nom, prénom et domicile.

Sous réserve de l'acceptation du Client au moment de la Commande, ces données personnelles font l'objet d'un traitement informatique permettant de fournir des informations aux Clients sur les prestations et les offres du Vendeur. Ces données personnelles peuvent également être transmises aux partenaires du Vendeur, lorsque cela est utile à l'exécution des Prestations, notamment aux partenaires du Vendeur assurant les Prestations d'hébergement et de restauration.

44 - RESPONSABILITÉ

Lors de la vente de forfait touristique - le Puy du Fou est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément aux articles L. 2116 et suivants du code du tourisme. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'exécution ou de mauvaise exécution de la Commande ou de non-respect des CGP imputables au Client ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou au fait de circonstances exceptionnelles et évitables. La responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects. Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de l'exécution des rapprochements ou post-acheminements pris à l'initiative du Client. Le Vendeur conseille de manière générale de prévoir un temps de connexion minimum de trois heures et recommande à ses Clients devant effectuer un pré ou un post acheminement, de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, afin d'éviter le risque éventuel de leur perte financière. A l'exception des préjudices corporels ou des dommages causés intentionnellement ou par négligence, et des dispositions de l'alinéa suivant, les dommages et intérêts dus par le Vendeur ne pourront excéder trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Aucun dommage et intérêts ne sera dû par le Vendeur en application des dispositions de l'article 1953 du code civil, des lors que le client n'aurait pas mis ses objets d'une valeur supérieure à 100 € dans le coffre-fort verrouillé qui est à disposition dans sa chambre. Dans les autres cas, les dommages et intérêts dus par le Vendeur en application des dispositions de l'article 1953 du code civil ne pourront excéder trois fois le prix de la chambre pour une nuit.

45 - FORCE MAJEURE

Outre les éléments habituellement retenus par la jurisprudence française comme constitutifs de force majeure, les obligations du Vendeur sont automatiquement suspendues, sans que celui-ci ne puisse être tenu responsable d'une quelconque inexécution, en cas de force majeure et, de manière générale, en cas d'événement indépendant de sa volonté empêchant l'exécution normale de la Commande, tels que : intempéries, inondation, incendie, grève ou lock-out chez le Vendeur ou ses fournisseurs, difficultés d'approvisionnement, décision d'une autorité administrative, émeutes, vandalisme, accident d'outilillage, blocages ou retards dans les transports, force majeure des fournisseurs ou tout autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le Vendeur ou ses fournisseurs.

Le Vendeur informe le Client de la survenance d'un tel événement par courrier ou email, en précisant les Prestations concernées. Si l'événement de force majeure ou ses conséquences perdurent pendant une durée supérieure à 20 jours à compter de l'envoi de ce courrier ou email, chaque Partie pourra annuler la partie de la Commande que le Vendeur est dans l'impossibilité d'exécuter, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cette annulation ne puisse donner lieu à une quelconque compensation, pénalité ou indemnité.

46 - ASSURANCE DU VENDEUR

Le contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du Vendeur contre les risques suivants : Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs. Le montant des garanties à cet égard est de 15000000 € pour les dommages corporels et 2500000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

47 - MODIFICATIONS DES CGP

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les CGP à tout moment sans préavis. Ces modifications se matérialisent par la mise à jour et la datation des dites conditions. Il est entendu que ces modifications ne s'appliquent qu'aux Commandes effectuées postérieurement. Il est donc impératif que le Client consulte les conditions générales et particulières au moment où il effectue sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

48 - CONDITIONS DE PAIEMENT FRACTIONNÉ

Notre partenaire Pledg (SAS au capital de 649 010€ - Siège social : 2 Pointe de Kervignon, 29830 Saint-Pabu - www.pledg.co) vous propose une solution de financement dénommée « Paiement en X fois » ou « Paiement fractionné », qui permet de payer votre Commande de façon fractionnée, sans limite de montant sur un maximum de 90 jours.

Modalités de souscription : Le Paiement en X fois est réservé aux particuliers (personnes physiques majeures) résidant fiscalement en France et utilisant une carte bancaire Visa ou Master Card pour le paiement de leur commande. La durée de validité de la carte utilisée doit être postérieure à la date de la dernière échéance du paiement en Plusieurs fois. Les cartes à autorisation systématique de type Electron ou Maestro, les e-cards, les cartes Indigo et American Express ne sont pas acceptées.

Au moment de confirmer sa Commande il est proposé au Client de choisir le service de Paiement fractionné de notre partenaire PLEDG pour régler sa Commande. Si vous souhaitez souscrire à ce service, vos coordonnées seront alors transmises à Pledg qui sous réserve d'acceptation du dossier du Client, lui proposera de régler de façon fractionnée et lui indiquera un échéancier de paiement récapitulant le montant des différentes mensualités. En fonction du dossier du Client, des pièces justificatives pourront vous être demandées pour valider votre demande de financement.

Des que Pledg acceptera le dossier du Client, ce dernier devra régler le montant de la 1ère mensualité comprenant les frais applicables au montant total de la Commande. Il sera débité(e) des autres mensualités selon l'échéancier de paiement qui lui aura été communiqué.

Si le Client demande à bénéficier d'une solution de financement proposée par Pledg, les informations en rapport à votre commande seront transmises à Pledg, qui les utilisera à des fins d'étude de votre demande pour l'octroi, la gestion et le recouvrement du financement.

Pledg se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande de financement du Client.

Rétraction de l'acceptation : Conformément à l'article L.222 - 7 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétraction de 14 jours pour renoncer à ce financement, au moyen du formulaire imprimable ci-après, dans un délai de 14 jours calendaires à compter de votre acceptation des présentes conditions générales, en renvoyant par lettre recommandée avec accusé de réception ce formulaire imprimable après l'avoir daté et signé. Le Client devra contacter le Vendeur dans un délai de 24 heures suivant l'envoi de la rétraction afin de procéder au règlement de la Commande : à défaut celle-ci sera annulée par le Vendeur avec application des frais d'annulations prévues par les présentes Conditions Générales. Plus de détails ici : <https://pledg.co/faq/>

Fonctionnement Paiement en X fois : Le Paiement en X fois permet au Client de régler la commande effectuée auprès du Vendeur de la façon suivante :

- Un apport obligatoire, débité le jour de la confirmation de la commande, correspondant à une partie de la commande et à des frais de X% du montant total de la commande, si les frais ne sont pas offerts ;

- Une répartition du reste du montant de la commande sur le nombre de mensualités restantes selon l'échéancier de paiement qui aura été communiqué.

Frais à la charge du Client : Le Client supportera des frais d'un montant de

15% du montant total de la transaction pour un paiement en 3 fois ;

23% du montant total de la transaction pour un paiement en 4 fois ;

Ces frais restent définitivement dus à Pledg. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, notamment en cas d'annulation de la Commande par le Vendeur ou le Client ; ni d'une prise en charge par l'assurance-annulation.

BORDEREAU DE RETRACTION « PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS »

A renvoyer uniquement si vous désirez renoncer à cette offre au plus tard dans les 14 jours calendaires suivant votre acceptation, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Pledg, 112 rue de Beaumar, 75002 Paris. Cette rétraction n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration des délais rappelés à l'article « rétraction de l'acceptation » ci-dessus, lisiblement et parfaitement rempli, le soussigné(e) _____ né(e) le _____ habitant à _____ (ville et code postal) déclare renoncer à l'offre de crédit de _____ Euros de Pledg que j'avais acceptée le _____ pour l'acquisition de _____ (bien ou service) No de commande _____ chez (Nom de site marchand) Date : _____ Signature de l'emprunteur : _____

49 - COORDONNÉES

Vendeur et organisateur (sauf Crésocéa) : SAS Puy du Fou France, Puy du Fou 85590 Les Epesses, RCS LA ROCHE-SUR-YON 347 400 070

Immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours : ATOUT France IM085110016

Licences d'entrepreneur de spectacles : 1407068, 241253, 3407069

Garant : ATRADIUS CRÉDITO Y CALICION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS - 159 RUE ANA-

TOLÉ FRANCE, CS 50118, 92596 LEVALLOIS-PERRET CEDEX FRANCE

Assureur : ACGIARD SA, 4 rue Frédéric-Guillaume Raffaeisen - 67000 Strasbourg

Organisateur de la Crésocéa et de la Nuit des Feux Follets : Association pour la Mise en Valeur du

Château et du Pays du Puy du Fou - Puy du Fou - 85590 Les Epesses.

50 - LITIGES

Les CGP et l'exécution des Commandes sont régies par le droit français.